

## DÉLIBÉRATION N°DL20260135 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 11/09/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 4 absents représentés, 3 absents non représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (à compter de 19h35) ; M. Benoit FABRE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Jérôme JULVE (jusqu'à 22h21) ; Mme Michèle FREDIERE (à compter de 18h40) ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY ; Mme Catherine MOIROUD ; M. Erick SCHAEFFER ; Mme Sylvie REBAUD ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT (jusqu'à 21h57) ; Mme Nathalie CHAMPALLE (jusqu'à 21h57) ; M. Julien GIRAUDO (jusqu'à 21h57)

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à Mme Abila CIPRIANI (jusqu'à 19h35)  
M. Jérôme JULVE a donné procuration à M. Mathieu VIALLATTE (à partir de 22h21)  
Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h40)  
M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT

#### ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

M. Jean MINNAERT (à compter de 21h57)  
Mme Nathalie CHAMPALLE (à compter de 21h57)  
M. Julien GIRAUDO (à compter de 21h57)

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

**PERSONNEL COMMUNAL - MISES À DISPOSITION AUPRÈS DE DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNÉE 2027- RENOUVELLEMENT**

**Mme Andonella FLECHET** expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond emploie, depuis plusieurs années, du personnel qu'elle met à la disposition d'associations locales. Les organismes concernés par ce dispositif présentent une vocation sociale, socioculturelle, culturelle ou encore sportive.

Le statut général des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales (titre III portant dispositions diverses à la fonction publique territoriale) fixe les conditions selon lesquelles les agents sont susceptibles d'être mis à disposition d'organismes d'intérêt général.

Conformément à l'article L.512-12 du code général de la fonction publique, l'assemblée municipale doit être informée des mesures envisagées.

La commune souhaite renouveler pour l'année 2027 les mises à disposition de personnel communal auprès de divers organismes et associations locales, récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Les agents ainsi mis à disposition feront l'objet d'un arrêté individuel.

| ETAT DES AGENTS MIS À DISPOSITION 2027 |                       |           |                            |
|----------------------------------------|-----------------------|-----------|----------------------------|
| LIEU DE MISE A DISPOSITION             | CADRE D'EMPLOIS       | MISSIONS  | TEMPS TRAVAIL HEBDOMADAIRE |
| CGOS                                   | Adjoint administratif | Gestion   | Temps complet              |
| Club amicale des retraités de Fonsala  | Adjoint technique     | Entretien | 2 h par quinzaine          |

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

**DÉCIDE :**

- **de prendre acte** du renouvellement des mises à disposition du personnel communal pour l'année 2027.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 23/09/2026



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne*